



Préavis 06/2018 complémentaire au Projet sylvicole du Vallon de la Tinière 2016/2019

DEMANDE DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Président : Marcel David Yersin

Rapporteur : Charles-Henri Pilet

Membres : Thibaut Cornet

Nicolas De Angelis

Gilbert De Cristofaro

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Cofin s'est réunie le 12 juin 2018 pour traiter du préavis 06/18, préavis complémentaire au projet sylvicole du Vallon de la Tinière 2016-2019. Lors d'une précédente séance, elle a reçu Madame la Municipale Annick Morier-Genoud et le garde forestier Monsieur Martin Von Der Aa, qu'elle remercie de leur disponibilité et des réponses apportées à ses questions.

Une délégation de la Cofin et de la commission ad'hoc a également participé à une visite organisée sur site pour constater les travaux forestiers envisagés et surtout se rendre compte de la difficulté technique de leur exécution.

CONTEXTE

Les données de l'inventaire réalisé en 2016 indiquent que le volume sur pied des forêts du vallon de la Tinière est actuellement de 403 m³/ha et que les exploitations réalisées ne suffisent pas pour atteindre le volume sur pied idéal de 350 m³/ha recommandé par le Plan directeur forestier de la région Est. Vu la capacité de production de nos forêts (7.1 m³/ha par an), il en résulte une production de bois de 4'345 m³/année.

Forte de ce constat, la Municipalité propose de couper d'ici 2019, 3'850 m³ supplémentaires sur l'ensemble des versants du vallon de la Tinière, à l'exception du fond du vallon, car l'ancienne route sera barrée en cas de réalisation de la réfection de la conduite d'eau potable et de la route, telle que prévue par le préavis 04/2018 « Remplacement de la conduite d'eau potable du vallon de la Tinière et réhabilitation des captages ».

La CoFin relève que ces coupes supplémentaires atténueront le vieillissement naturel des forêts et amélioreront leur fonction protectrice sur le territoire communal. De plus, les travaux d'entretien forestier tels que prévus dans le préavis no 12/2015 sont sur le point d'être réalisés en trois ans au lieu des quatre ans prévus. Les bonnes conditions qui ont permis ces premiers travaux, comme l'augmentation de l'enveloppe de subventions, le bon déroulement des travaux, ainsi que les prix avantageux des entreprises, poussent aussi la Municipalité à accélérer une nouvelle phase de travaux. Bien que minimales, les mesures envisagées seront suffisantes pour éviter une trop forte dégradation de la forêt. Les travaux sylvicoles supplémentaires envisagés augmenteront les coupes de bois de 3'850 m³, le volume total passant de 9'750 m³ à 13'600 m³, pour la période 2016 - 2019. Il est aussi intéressant de noter que les triages forestiers qui n'arriveraient pas à dépenser les subventions qui leur ont été réservées, pourraient voir ces montants non utilisés mis à disposition des triages qui ont effectué des travaux supplémentaires. Le cas échéant, la Commune de Villeneuve bénéficierait d'une manne bienvenue.

FINANCEMENT

La CoFin note que les ventes de bois se basent sur une moyenne des deux dernières années et se montent actuellement au prix de CHF 47.--/m³, toutes qualités confondues. Le produit de la vente des bois du vallon de la Tinière ne suffit pas à payer les travaux de coupes et d'entretien des jeunes peuplements. C'est pourquoi, le Canton et la Confédération subventionnent les travaux d'entretien dans les forêts protectrices publiques à raison de 80 % du déficit reconnu.

A observer le tableau de bilan financier des travaux réalisés jusqu'ici (p10 du préavis) et de ceux à exécuter jusqu'en 2019, la CoFin constate que le solde à charge de la Commune estimé selon le préavis 12/2015 à CHF 625'750.- s'élève aujourd'hui à CHF 106'226.- Si l'on ajoute à ce montant les CHF 475'757.- du présent préavis, subventions cantonale et fédérale non comprises, le montant total de ces travaux 2016-2019 à financer par la Commune s'élèvent à CHF 581'983.- et sont donc inférieurs de CHF 43'767.- au montant déjà accordé en 2015 par le Conseil communal.

Au titre de la réduction des coûts, la CoFin se félicite des mesures prises par la Municipalité. Dans ce but, un appel d'offres sera lancé auprès d'entreprises spécialisées pour effectuer ces différentes coupes de bois au meilleur coût. D'autre part, notre équipe forestière collabore à ces différents travaux. La part salariale des employés communaux comprise dans les coûts est évaluée à ce jour à environ CHF 92'000.--. Pour le préavis 12/2015, dont le solde à financer par la commune est de CHF 106'226.- le solde net est ainsi d'environ CHF 14'226.--. Pour le préavis complémentaire, la part salariale de l'équipe de la forêt prise en compte dans le montant brut des travaux ne sera pas négligeable non plus. Elle pourrait représenter le quart du montant du préavis à charge de la Commune.

Vu l'intérêt des travaux proposés, la CoFin ne peut que recommander l'adoption de ce préavis, d'autant que l'incidence financière de ce projet sylvicole financé par la trésorerie courante est largement supportable pour les finances communales.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances chargée de rapporter sur le préavis 06/2018 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté, soit :

1. D'approuver un crédit complémentaire 2018 au projet sylvicole du Vallon de la Tinière n°12/2015 2016 -2019 ;
2. D'approuver une dépense d'investissement supplémentaire pour la réalisation des travaux sylvicoles, pour un montant de Fr. 658'000.--, qui s'ajoute à l'investissement de Fr. 1'534'000.- déjà consenti dans le cadre du préavis 12/2015 ;
3. De prendre acte que le montant total de l'investissement de Fr. 2'192'750.- sera partiellement couvert par la vente des bois et les subventions fédérales et cantonales, **un solde maximal de Fr. 581'983.-** (au lieu de FR. 625'750.- ayant été prévus dans le préavis 12/2015) restant à la charge de la Commune de Villeneuve ;
4. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement brut par la trésorerie courante ;
5. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de l'investissement sur 2 ans.

Villeneuve, le 19 juin 2018

Pour la Commission des finances :

Le président

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and lines, written in a cursive style.

Marcel David Yersin

Le rapporteur

A blue ink signature with a large, sweeping loop at the top and several smaller loops below, written in a cursive style.

Charles-Henri Pilet